

Enfants sur le chemin de l'école

Sécurité et autonomie



bpa – Bureau de prévention des accidents



En route pour l'école!

Le trajet scolaire est un moment important pour les enfants, car il leur permet de faire des expériences sociales. C'est pourquoi ils devraient pouvoir le parcourir – selon leur âge et leur stade de développement – à pied, à vélo, avec un engin assimilé à un véhicule (p. ex. trottinette ou rollers) ou en bus, de préférence sans être accompagnés d'un adulte. Pour prévenir les accidents, le comportement des enfants, celui des usagers de la route plus forts et les efforts des autorités pour sécuriser les trajets scolaires sont déterminants. Vous retrouverez tous ces aspects dans la présente brochure.

Un défi pour les petits

Le chemin de l'école joue un rôle important dans la vie d'un enfant d'âge scolaire. Il favorise les rencontres avec des camarades du même âge, contribue au développement intellectuel et social de l'enfant, et encourage l'activité physique.

Mais il n'est pas sans dangers. Les enfants comptent parmi les usagers de la route les plus vulnérables. Chaque année, en Suisse, 1500 enfants jusqu'à 14 ans ont un accident de la circulation, plus d'un quart sur le chemin de l'école. Les piétons entre 5 et 9 ans et les cyclistes entre 10 et 14 ans courent le plus grand risque. Ces chiffres portent uniquement sur les accidents enregistrés par la police. Les chiffres réels sont vraisemblablement bien plus élevés.

En images

Sur www.education-routiere.bpa.ch, vous trouverez un programme d'exercices en 7 étapes sous forme de vidéo. Exercez avec votre enfant le comportement correct à adopter dans la circulation routière afin qu'il devienne progressivement autonome.





Des trajets scolaires adaptés aux enfants, des leçons d'éducation routière, des patrouilleurs scolaires, des conducteurs prévenants et le choix du bon moyen de locomotion: autant d'éléments qui contribuent à la sécurité du chemin de l'école.

A travers la jungle routière

Perception limitée

Pour des raisons de développement et de manque d'expérience, les enfants sont particulièrement vulnérables dans la circulation routière. Vu qu'ils sont petits, ils ont une moins bonne vue d'ensemble de la situation, leur champ de vision est entravé par des objets et ils sont moins visibles pour les automobilistes. De plus, ils ont des difficultés à évaluer la vitesse et la distance des véhicules.

Conscience insuffisante des dangers

Ce n'est que vers l'âge de 5 ou 6 ans que les enfants réalisent ce qu'est un danger. Vers 8 ans, ils prennent conscience qu'un certain comportement peut être dangereux. A l'âge de 9 ou 10 ans, ils comprennent un peu mieux ce qu'est une mesure préventive. Vers l'âge de 13 ou 14 ans, ils sont enfin capables de se concentrer pendant une plus longue période sur le trafic routier. Les enfants sont souvent simplement, joueurs, donc imprévisibles, impulsifs et se laissent facilement distraire. C'est pourquoi les autres usagers de la route devraient faire d'autant plus attention.



Une grande aide pour les petits

Les parents montrent la voie

Le trajet scolaire doit être préparé soigneusement.

- Parcourez-le avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée en guise d'exercice.
- N'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr.
- Prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.
- Demandez à votre commune si elle dispose d'un plan de mobilité scolaire.

Pour plus d'informations, consultez notre brochure 3.017 «Premiers pas dans la circulation routière» sur www.commander.bpa.ch.

Usagers plus forts: vigilance et prévention

La sécurité des enfants relève en grande partie des conducteurs. Ceux-ci doivent être particulièrement vigilants sur les trajets scolaires, de même qu'au début et à la fin des classes.

- Lorsque des enfants se trouvent à proximité de la route, réduisez votre vitesse et soyez prêt à freiner.
- Si leur attention est davantage absorbée par le jeu que par le chemin de l'école et qu'ils ne prennent ainsi pas garde à la circulation, donnez un petit coup de klaxon pour signaler votre présence ou arrêtez-vous.
- Lorsque des enfants se font signe ou s'appellent de part et d'autre de la chaussée, préparez-vous à ce que l'un d'eux coure brusquement sur la route.



- Roulez avec une prudence particulière aux abords des passages piétons et arrêtez-vous toujours complètement en présence d'enfants. Dans les cours d'éducation routière, ils apprennent en effet à ne s'engager sur un passage piétons que si le véhicule est totalement immobilisé.
- Soyez vigilant à proximité des arrêts de transports publics: des enfants pourraient traverser la route en courant.

Les patrouilleurs scolaires au service des plus petits

Des adultes et des élèves plus âgés aident les enfants qui fréquentent l'école enfantine ou la première primaire à traverser la chaussée et rendent donc les trajets scolaires plus sûrs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bpa.ch > Pour les spécialistes > Education routière > Patrouilleurs scolaires.

De nombreux chemins mènent à l'école

Les enfants iront à l'école de préférence à pied ou, selon leurs capacités, à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule. Si le trajet est relativement long, ils pourront aussi prendre le bus scolaire ou les transports publics. Le transport en voiture, par contre, n'est à prendre en considération qu'en cas de dangers particuliers. Une hausse du trafic à proximité des écoles met en danger les autres enfants.

A pied

En allant à l'école à pied, les enfants apprennent le bon comportement à adopter dans la circulation routière. L'exercice physique est bénéfique pour la santé et pour le développement des enfants. De plus, ils peuvent nouer et entretenir des contacts sociaux. Si vous attendez votre enfant à la sortie des classes, placez-vous du côté de la route où se trouve l'école.

Avec le pédibus

Le pédibus, c'est le bus scolaire pédestre! Il permet aux enfants d'aller à l'école ensemble en toute sécurité. Les parents encadrent le pédibus alternativement. Comme pour un bus de ligne, il y a un horaire et des arrêts destinés aux élèves fréquentant l'école enfantine, la première ou la deuxième primaire. Il doit leur permettre

de gagner en autonomie, pour qu'ils soient en mesure de parcourir le trajet scolaire tout seuls par la suite.

Avec un engin assimilé à un véhicule

Les engins assimilés à des véhicules sont prisés des enfants pour les trajets scolaires. Vous trouverez plus d'informations quant à leur usage et aux règles de circulation dans notre brochure 3.025 «Engins assimilés à des véhicules» sur www.commander.bpa.ch.

Soyez éclairé dans l'obscurité!

De nuit, le risque d'accident des piétons et des cyclistes est trois fois plus élevé que de jour. Il peut même décupler en cas de pluie, de neige ou d'éblouissement sur route mouillée. Faites donc porter des vêtements clairs à votre enfant ainsi que des éléments réfléchissants, p. ex. sur les chaussures, la veste ou le cartable. Quant au vélo, il doit obligatoirement être équipé de catadioptrés à l'avant, à l'arrière de même que sur les pédales, et son éclairage doit fonctionner.

A vélo

Rouler à vélo sur la route, c'est exigeant. Selon la loi, les enfants sont autorisés à circuler seuls à vélo sur les routes principales dès 6 ans (auparavant, ils doivent être accompagnés d'une personne d'au moins 16 ans), mais à cet âge, ils ne maîtrisent pas encore les situations du trafic routier: leur sensorimotricité et leur perception des dangers sont insuffisamment développées. A titre d'exemple, obliquer à gauche est encore dangereux et difficile même pour un enfant de 10 ans.

C'est pourquoi il est conseillé de faire des exercices pratiques avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler sur la route en toute sécurité. Rendez-le attentif aux dangers. Vous pourrez le laisser partir seul quand ses capacités ainsi que les conditions de la route et du trafic le permettront.

Ce qu'un enfant doit savoir faire pour qu'il devienne superflu de l'accompagner:

- jeter un coup d'œil en arrière sans dévier
- freiner avec efficacité, en fonction de la situation
- observer attentivement la situation routière; ne pas s'occuper exclusivement de son vélo et de lui-même
- s'insérer correctement et sans problème dans le trafic (p. ex. tourne-à-gauche, giratoire)



Dans tous les cas, veillez à ce que le vélo de votre enfant soit équipé conformément à la loi. Assurez-vous que votre enfant mette un casque et qu'il le porte correctement. Pour plus d'informations, consultez notre brochure 3.018 «Faire du vélo» sur www.commander.bpa.ch.

Avec les transports publics

L'arrêt doit se trouver à un endroit bien visible et sa zone d'attente doit être infranchissable pour les véhicules. Il doit être assez grand pour accueillir tous les élèves. A l'approche du véhicule, les enfants se tiendront à distance et ne se bousculeront pas. Dans le bus, ils s'attacheront avec les ceintures de sécurité disponibles.

En voiture ou en bus

Seul un enfant attaché correctement est bien protégé en voiture ou en bus. En Suisse, les réglementations suivantes sont applicables:

- Les conducteurs doivent s'assurer que les enfants de moins de 12 ans sont attachés correctement. Ils doivent être conscients de leur responsabilité.
- Le nombre de personnes transportées ne doit pas excéder celui des places autorisées. Les enfants dès 12 ans doivent utiliser les ceintures de sécurité disponibles comme les adultes.
- Les enfants de moins de 12 ans ou mesurant moins de 150 cm doivent être assurés au moyen d'un dispositif de retenue pour enfants (p. ex. siège d'enfant, rehausseur de siège) homologué, selon le règlement européen UNECE n° 44 (version 03 ou 04) ou n° 129.
- Sur les sièges pourvus de ceintures abdominales (ceintures à deux points), les enfants de plus de 7 ans peuvent exceptionnellement être attachés par ce biais.
- Plus d'informations sur www.bpa.ch > Conseils > Droit: circulation routière.



En bus

Le transport des enfants par bus scolaire est une bonne solution si le trajet jusqu'à l'école est long, qu'il n'y a pas de transports publics, pour les enfants handicapés ou ceux qui fréquentent l'école infantine ou les premières classes primaires.

- Observez les réglementations ci-contre. Exception: les enfants dès 4 ans peuvent utiliser les ceintures disponibles sur les sièges spécialement admis pour les enfants (p. ex. dans les minibus) et dans les autocars.
- Les bus équipés de banquettes longitudinales et de ceintures abdominales n'offrent pas une sécurité optimale. On leur préférera des bus à sièges faisant face à l'avant et munis de ceintures à trois points.
- Les minibus et autocars affectés aux transports scolaires peuvent être munis, à l'avant et à l'arrière, du signe distinctif correspondant.

En voiture

Si vous amenez votre enfant à l'atelier de jeu, au jardin d'enfants, à l'école ou à ses activités de loisirs en voiture, veillez à ceci:

- Les enfants s'assièront de préférence sur les sièges arrière.
- Prévoyez suffisamment de temps. Soyez exemplaire au volant.
- Ne vous arrêtez pas à des endroits interdits ou avec peu de visibilité. Utilisez les places de stationnement prévues. Faites descendre votre enfant côté trottoir. Avant de repartir, contrôlez qu'il n'y a pas d'enfants devant ou derrière votre véhicule.

Difficulté du trajet scolaire

Liste de contrôle

Fondamentalement, il incombe aux autorités (commune, police, école) d'assurer la sécurité des trajets scolaires. Toutefois, le rôle éducatif des parents et la fonction de modèle des adultes sont aussi d'une importance capitale. La liste de contrôle ci-dessous vous permet de déterminer la difficulté du trajet scolaire de votre enfant. Cochez les réponses qui conviennent.

Quelle est la longueur du trajet scolaire de votre enfant?

- a Moins de 1 km
- b Jusqu'à 1,5 km
- c Plus de 1,5 km

Comment votre enfant se rend-il à l'école?

- a En transports publics
- b A pied
- b Avec un engin assimilé à un véhicule
- b En voiture
- c A vélo

Sur son trajet scolaire, combien de fois votre enfant doit-il traverser une route ou obliquer dans une rue à vélo?

- a Jamais
- b 1 à 5 fois
- c Plus de 5 fois

Traverser des routes ou obliquer est rendu difficile par (plusieurs réponses possibles):

- b l'absence de feux de signalisation aux carrefours
- b un giratoire
- b des routes trop larges (plus de deux voies de circulation)
- b des voitures qui obliquent et auxquelles il faut faire attention
- c trop de trafic
- c des voitures roulant trop vite
- c un important trafic de poids lourds

La visibilité est:

- a bonne
- c réduite en raison des voitures stationnées
- c entravée par des haies, des buissons, des dos d'âne ou des virages

Quelles sont les autres particularités du trajet scolaire de votre enfant?

- a Aucune
- b Mon enfant doit aussi traverser des routes pour rejoindre des aires de jeux, des kiosques ou des magasins.
- b Les arrêts de bus sont mal situés ou trop éloignés.
- c Mon enfant doit emprunter la route, car il n'y a ni trottoir ni piste cyclable.



Résultats

Vous n'avez coché que des a: votre enfant a un trajet scolaire relativement facile.

Vous avez coché des a et plusieurs b: le trajet scolaire de votre enfant présente certaines difficultés. Vous devriez exercer avec lui en particulier le comportement à adopter aux endroits dangereux.

Vous avez coché plusieurs c: le trajet scolaire de votre enfant semble relativement difficile. Envisagez les possibilités suivantes pour plus de sécurité:

- accompagnement des élèves des petites classes par des adultes, p. ex. dans le cadre d'un pédibus
- alternatives comme le bus scolaire, etc.
- examen des endroits particulièrement problématiques

Pensez-vous que le trajet scolaire de votre enfant nécessite un examen particulier?

Adressez-vous dans un premier temps à l'un de nos 1200 délégués bpa à la sécurité dans les communes. Il pourra vous aider à remplir la liste de contrôle et à interpréter les résultats. Il jouera le rôle d'intermédiaire avec les autorités communales et fera, si nécessaire, appel au service Technique de la circulation du bpa pour les questions de sécurité plus pointues.

De même, une initiative «trajets scolaires» lancée avec la commune peut conduire à des trajets scolaires adaptés et à un plan de mobilité scolaire pour votre commune. Plus d'informations à ce sujet dans notre documentation 2.262 «Trajets scolaires à pied».

Des solutions portant sur la planification, la technique de la circulation, l'organisation ou l'éducation pourront être trouvées en commun et réalisées suivant une liste de priorités. Pour savoir quel est le délégué bpa à la sécurité le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.bpa.ch.

Autres dangers

Les trajets scolaires ne recèlent pas seulement des dangers liés à la circulation routière. Votre enfant peut aussi être confronté à des actes de violence physique ou psychique. Il doit donc pouvoir reconnaître ces dangers et savoir comment se comporter face à des personnes importunes et/ou des inconnus.

- Expliquez ces dangers suffisamment tôt à votre enfant. Il doit savoir que certaines personnes peuvent vouloir abuser de sa confiance. C'est pourquoi il doit garder ses distances avec les inconnus.
- Exigez de votre enfant qu'il soit ponctuel et respecte les horaires convenus.
- Interdisez à votre enfant de suivre un inconnu, de monter dans sa voiture ou d'entrer dans sa maison.
- Expliquez à votre enfant les dangers de l'auto-stop.
- Demandez à votre enfant de vous signaler les choses suspectes qu'il voit.

Indispensable pour votre sécurité



- Préparez le trajet scolaire avec votre enfant. Le but est que ce dernier devienne progressivement autonome dans le trafic routier.
- Préférez un moyen de locomotion qui fasse bouger votre enfant: à pied, pédibus, engin assimilé à un véhicule ou vélo.
- Veillez à ce que votre enfant porte des équipements qui contribuent à la prévention: casque cycliste, vêtements clairs, éléments réfléchissants, etc.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.



www.reseauxsociaux.bpa.ch

Pour en savoir plus

Le bpa vous recommande aussi les brochures suivantes:

- 3.003 Zones 30
- 3.006 Routes et lois physiques
- 3.007 Alcool au volant
- 3.008 Visibilité de nuit
- 3.013 Fatigue au volant
- 3.017 Premiers pas dans la circulation routière
- 3.018 Faire du vélo
- 3.025 Engins assimilés à des véhicules
- 3.029 Giratoires
- 3.031 Rester mobile
- 3.055 A vélo avec votre enfant
- 2.224 Transports d'écoliers (base de connaissances)
- 2.262 Trajets scolaires à pied (documentation technique)

Ces brochures et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.commander.bpa.ch.

© bpa 2017, reproduction souhaitée avec mention de la source; imprimé sur papier FSC